

À suivre...

Volume 23, Number 2 (134), March–April 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60272ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1981). À suivre... *Liberté*, 23(2), 159–160.



à suivre...

« LES HISTORIENS sont les prophètes du passé, les fonctionnaires de la prophétie. » (F. Hébert, *Dans le vif*, p. 13).

NADINE

*

IL Y A EU les boat people qui, s'ils ne savaient pas très bien où ils allaient, savaient ce qu'ils fuyaient. Au Québec, il y a les car people, mais ils ne savent même pas ce qu'ils devraient fuir : aussi tournent-ils en rond, dans leurs minounes.

F. H.

*

DANS UN AUTRE de ses ineffables bulletins d'informations (*sic*), celui de janvier 1980 (*sic*), reçu par les membres en janvier 1981, l'UNEQ annonce une nouvelle mobilisation générale : cette fois, c'est contre la pratique clandestine et éhontée du compte d'auteur par certains éditeurs (on ne dit pas qui). « Certains éditeurs, écrit l'UNEQ exigent de la part des auteurs une participation financière plus ou moins importante ; cette participation peut prendre diverses formes, entre autres celle de l'achat obligatoire de nombreux exemplaires du livre au prix fort. Il arrive ainsi qu'un auteur ait à payer des sommes qui couvrent entièrement la production de l'ouvrage ». Et voici la perle : « On se demande alors quel intérêt un écrivain a à se faire publier ainsi. » Comme quoi le réalisme affairiste de notre Union, qui ne prête plus à ses membres que des motifs strictement économiques, tourne à la pure et simple naïveté. Vraiment, l'UNEQ doit être bien loin de ses membres pour croire que nos chers auteurs se font publier pour l'argent. Et que fait-elle des motifs plus ordinaires qui sont ceux de tous les écrivains du monde : la vanité, la gloriole, l'incommensurable joie d'avoir son nom imprimé sur un livre, quitte pour cela à payer le gros prix et même à vendre son âme à qui en veut ? Pourquoi s'énerver pour si peu ? Il n'y a qu'à ne pas lire les dits ouvrages, et laisser les gens s'adonner à leur vice pourtant bien inoffensif. Mais sans doute est-ce là une chose qui échappe aux comptables de l'UNEQ, qui, eux, sont des auteurs sérieux, et publiés.

F.R.

*

CONTE. Un jour qu'il faisait plus gris dedans que dehors, l'assemblée des professeurs, révoltée, décida, à l'unanimité moins la moitié des voix, de protester contre quelque chose.

F.H.

*

QUE VOULAIT-IL DIRE ? Les bons guerriers sont ceux qui savent se dédoubler : ainsi ils guerroyent à deux contre un. Lorsque l'ennemi fait de même, l'on peut s'entendre et laisser les proies se disputer les ombres.

F.H.

*

LE DEVOIR nous apprenait il y a quelque temps que pour se défendre contre les malades, Norbert Rodrigue, le président de notre CSN, avait choisi de plaider devant le tribunal l'inconstitutionnalité de la loi des services essentiels, inconstitutionnalité due au fait que cette loi était rédigée en français seulement. On veut bien croire que tous les moyens sont bons, aux yeux d'un accusé, pour assurer sa défense, et, aux yeux d'un homme de gauche, pour échapper aux fureurs du bourgeois. Mais ne pouvait-on attendre du président de la CSN un minimum de décence morale, sinon politique ? Ne pouvait-on attendre du président de la CSN qu'il n'emploie pas la même tactique que l'Asbestos Corporation ? Peut-être pas, au fond.

F.R.

*

RAPPELEZ-MOI Lise.

F.H.

*

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS TRAVAUX MÉNAGERS, (mariage, peinture, bricolage,...) à la journée ou la semaine. Appelez:

[REDACTED] **[REDACTED]**

LE MARIAGE est un travail ménager. On ne lui fait pas dire.

J.-F. R.

*

MICHÈLE LALONDE fait tout ce qu'elle peut pour la poster-ité.

NADINE (pas celle qu'on pense)

*

CETTE CHRONIQUE « À SUIVRE... » A ÉTÉ RÉDIGÉE PAR JACQUES FOLCH-RIBAS, FRANÇOIS HÉBERT, NADINE, NADINE ET FRANÇOIS RICARD.